



Défaut de conseil d'un expert comptable

Par **releg14**, le **08/10/2008** à **23:21**

Bonjour,

Gérant d'une SARL, j'ai confié à un expert comptable la gestion courant de la comptabilité de l'entreprise.

Tous les mois, nous déposons un dossier contenant factures, fournisseurs et divers documents courants. L'obligation de la mission de notre "expert" étant de nous fournir tous les fin de mois un tableau de bord de notre activité.

Sur une année d'activité, nous avons eu 3/4 tableaux de bord, de plus il a fait des erreurs dans l'établissement des acomptes CA3 qui a fais que la CA12 a atteint une somme considérable. A aucun momment celui-ci nous a avertie de la situation qui nous aurais permis de provisionner pour nos créances.

Au delà de ma responsabilité de développement de notre activité commerciale, j'estime que notre comptable n'a jamais faits son travail.

Il nous réclame à ce jour des sommes non-justifié au regard du rendu de son travail et des erreurs commises.

Je désire savoir quels sont les recours et actions à mener pour demander réparation et pouvoir le quitter, c'est à dire nous restituer l'ensemble des documents en sa possession pour aller voir un autre comptable.

Merci